



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

Commune de Schaerbeek
Service Urbanisme et Environnement
Place Colignon, 1
B - 1030 BRUXELLES

V/Réf. : (corr. :M. Deconinck) 2020/1019=237/176-178/MC

N/Réf. : AA/BDG/SBK20348_675_PU_RoyaleSainteMarie_176-178

Annexe:/

Bruxelles, le 25/06/2021

Objet : SCHAERBEEK. Rue Royale Sainte-Marie, 176-178

Demande de permis d'urbanisme portant sur la mise en conformité de façade avant au niveau du rez-de-chaussée (station-service).

Avis de la CRMS

Madame, Monsieur,

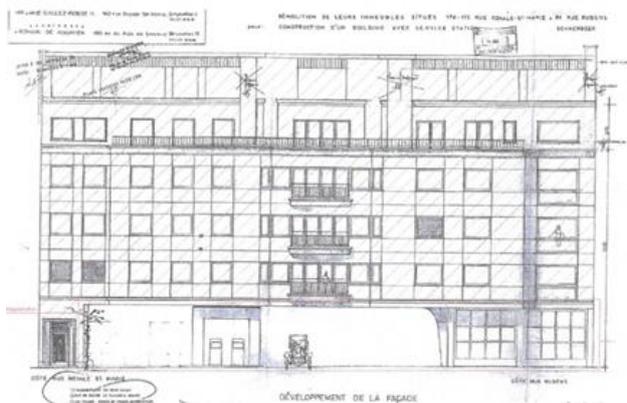
En réponse à votre courrier du 27/05/2021, nous vous communiquons *l'avis défavorable* formulé par notre Assemblée en sa séance du 23/06/2021.

L'immeuble concerné par la demande se situe dans la zone de protection de l'Hôtel communal de Schaerbeek, classé comme monument en totalité (AG du 13/04/1995), et face au dépôt de tram et ateliers d'entretien, complexe inscrit à l'Inventaire du Patrimoine architectural.



Extr. de Brugis et vue de l'immeuble concerné par la demande, avec la perspective vers l'Hôtel Communal (©Google maps, 2021)

CONTEXTE ET DEMANDE



Élévation de l'immeuble lors de la demande de PU en 1964 et vue actuelle de l'immeuble (après transformations)
(extr. du dossier de demande)

Dans les années 60, un immeuble à appartements pourvu d'une station-service a remplacé une maison d'angle néoclassique, dans cette longue enfilade de la rue Royale Sainte-Marie reliant la place de la Reine et son église à la maison communale. D'un gabarit plus élevé que celui de la maison néoclassique, l'immeuble a été doté d'un revêtement beige en travertin, recouvrant également la façade au rez-de-chaussée.



Vue actuelle du rez-de-chaussée, après transformations (extr. du dossier de demande)

Toujours affectée en station-service, le rez-de-chaussée a été récemment réaménagé et une demande de régularisation a été introduite pour les points suivants :

- modifier le travertin de couleur beige par du carrelage noir, avec des lattes métalliques,
- changer la couleur du listel lumineux du plafond,
- remplacer les châssis du RDC par du PVC présentant des divisions différentes (suppression de l'allège de la porte d'accès au commerce, ajout d'une imposte),
- installer deux caissons à volets,
- placer des enseignes parallèles et perpendiculaire,
- supprimer l'enseigne clignotante, du côté de la rue Royale Sainte-Marie.

AVIS

La Commission émet un avis défavorable sur la demande, soulignant l'hétérogénéité et l'impact visuel introduits par les modifications apportées : couleur noire du carrelage brillant, qui rompt avec le reste de l'élévation de l'immeuble, nombreux dispositifs commerciaux, enseignes rouges voyantes, châssis en PVC blanc contrastant avec les châssis en bois des étages, ... L'Assemblée déplore le manque de sobriété et la faible qualité des nouvelles installations très dévalorisantes pour le paysage urbain, ce dernier méritant un environnement harmonieux pour valoriser les diverses perspectives, notamment vers l'hôtel communal classé.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

p.o. A. Autenne
A. AUTENNE
Secrétaire

C. Frisque
C. FRISQUE
Président

c.c. : cdegreef@urban.brussels ; mkreutz@urban.brussels ; hlelievre@urban.brussels ; bnlemmens@urban.brussels ; vhenry@urban.brussels ; gvanreepingen@schaarbeek.irisnet.be ; cvandersmissen@urban.brussels ; crms@urban.brussels ; urban_avis.advises@urban.brussels ; bdeghellinck@urban.brussels